

EMISSIONS DE TITRES DE CAPITAL 2022
SOCIETES DE LA COTE DE LA BOURSE

N° de Visa	Date de Visa	Sociétés	Nature de l'opération	Montant nominal en D.	Nbre de titres émis	Nominal en D	Prix d'émission en D	Parité	Jouissance	Montant de l'opération en D.	Période de souscription ou d'attribution	Souscription publique ou Distribution entre actionnaires	Capitaux levés en D
-	-	Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton -SOTPAPIER-	Numéraire (1)	264 243.250	242 425	1.090	3.300	-	01/01/21	800 002.500	du 30/03 au 07/05/22	-	800 002.500
22/1075	27/04/22	Société Land'Or	Numéraire	3 408 007	3 408 007	1	9.000	17an/56aa	01/01/22	30 672 063	du 13 au 27/05/22	Limitation au montant souscrit à condition qu'il atteigne au moins les 3/4 de l'augmentation	23 021 181 (2)
-	-	Banque de Tunisie -BT-	Incorporation de réserves	45 000 000	45 000 000	1	-	1ag/5aa	01/01/22	45 000 000	à partir du 10/05/22	-	-
-	-	Société Tunisienne de Verrières -SOTUVER-	Incorporation de réserves	6 039 150	6 039 150	1	-	2ag/11aa	01/01/23	6 039 150	à partir du 28/07/22	-	-
-	-	OfficePlast	Incorporation de réserves	2 443 694	2 443 694	1	-	1ag/5aa	01/01/22	2 443 694	à partir du 19/07/22	-	-
-	-	Euro-Cycles	Incorporation de réserves	891 000	891 000	1	-	1ag/10aa	01/01/22	891 000	à partir du 04/08/22	-	-
-	-	Société d'Articles Hygienes -SAH	Incorporation de réserves	16 336 440	16 336 440 (3)	1	-	1ag/4aa	01/01/22	16 336 440	à partir du 22/08/22	-	-
22-1085	02/12/22	Assurances Maghreb Vie	Offre à Prix Ferme et Placement Global			1	6.080	-	01/01/22	30 400 000	du 15 au 23/12/22	-	30 400 000
			*d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne	5 000 000	5 000 000								
			*d'actions anciennes		2 500 000								
					(2 500 000 quotités)								
					(1 quotité = 2an + 1aa)								

(1) Augmentation de capital avec suppression des droits préférentiels de souscription, réservée à deux personnes physiques employés de la société.

(2) Augmentation de capital réalisée dans la limite de 75,00% du montant de l'augmentation de capital initialement décidée et ce, par la souscription à 2 557 909 actions nouvelles.

(3) La société procédera à l'acquisition et l'annulation de 2 droits d'attribution rompus.